Image not found or type unknown

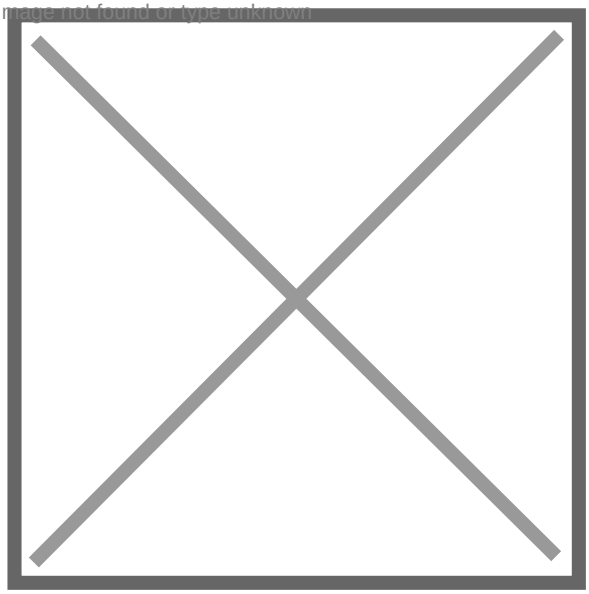

Désaccord entre les partis pour financer une toiture

Par **angie87**, le **20/07/2009** à **18:05**

Bonjour,
J'ai acheté une maison à rénover le 31 juillet 2008,nous savions que la toiture serai à refaire mais l'ancien propriétaire de la maison nous a assuré que la couverture avait été remaniée et qu'elle était hors d'eau. Lors de la signature de la vente, le notaire lui même a noté dans l'acte que la toiture été réparée. lorsque nous avons fais nos travaux nous avions eu quelque désagréments mais en bougeant les tuiles par le grenier nous avons arrête les fuites.Nous sommes emménageais début février, les cartons du déménagements étant mis au grenier,nous les avons bâchés à cause de la poussière, mais en mai ou juin nous avons eu de fort vent et orages, ce qui nous a couté la surprise de plusieurs fuites sur la totalité du toit, nous nous en sommes rendu compte car les bâches débordé d'eau et infiltré les planchers. Nous nous sommes alors tournées vers le notaire qui nous assure qu'il n'a rien à faire et que l'ancien propriétaire des lieux n'ait pas concerné car pour c'est trop tard pour ce plaindre. Es-ce vrai? et quel recours puis avoir?
Merci par avance

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés